

Groupe Rambouillet en commun



Rambouillet Infos n°323 – Juin 2022

(Suite de [la tribune de Générations Rambouillet](#)) **Pourquoi avons-nous quitté le conseil municipal du 13 avril ?**

Nous n'aurions pas pu débattre en sachant que des membres de la majorité ne semblaient pas informés de notre démarche.

Pourquoi les deux groupes de l'opposition ont-ils décidé de communiquer ensemble ?

Parce que la sécurisation des piétons n'est pas un sujet politique mais un sujet qui concerne l'ensemble des habitants. **Pour la première fois à Rambouillet les oppositions travaillent ensemble.**

Ensuite, nous avons lu de nombreux communiqués de presse et communications sur les réseaux sociaux qui tronquaient ou déformaient la vérité de notre action. Nous constatons qu'aucune remise en question de la politique de la majorité sur ce sujet ne semblait envisagée. Nous répétons que l'opposition souhaite participer à la construction et au renouveau de Rambouillet. Nous constatons que des délégués de quartier, nommés par la majorité, sont associés à des projets comme celui de la révision du PLU et pas l'opposition ! Nous appelons Madame La Maire à cesser cette gouvernance verticale afin de mettre en place des outils démocratiques indispensables à une collectivité moderne.

Cet incident permet de poser la question de l'exercice de la démocratie au sein du conseil municipal pour le rendre plus transparent, plus participatif, plus collaboratif.

Pour les citoyens, le conseil municipal représente le cœur de la démocratie représentative dans leur commune. Pourtant, son fonctionnement est opaque pour nombre d'entre eux. Or, les trois questions que l'opposition envoie quelques jours avant le conseil sont traitées en toute fin du conseil et font l'objet d'une réponse de la maire, sans ouvrir de débat, parfois nos questions sont même traitées directement dans les communications du maire en début de conseil ce qui a pour effet de court-circuiter et donc d'empêcher l'expression de l'opposition. Le conseil municipal est devenu une chambre d'enregistrement de délibérations préparées en amont dans des commissions dont les comptes-rendus ne sont pas publics.

Quant aux élus des oppositions, ils sont souvent réduits au rôle de simples observateurs, même lors des commissions préparatoires, car tout y est aussi décidé en amont sans tenir compte de leurs observations.

Si le fonctionnement du conseil municipal est très encadré par la loi, il existe une marge de manœuvre dans son règlement intérieur. De nombreuses initiatives peuvent s'y articuler pour nourrir, faire connaître et interroger le travail des élus. Refonder la démocratie locale commence par rendre pleinement au conseil municipal sa fonction délibérative pour construire collectivement une vision des solutions d'intérêt général.

Pourquoi pas une charte du respect de la démocratie locale ou bien réviser le règlement intérieur du conseil municipal ?

Il peut être utile de rédiger une charte établissant les règles de fonctionnement de séance, adoptée par tous les élus: quelle expression pour l'opposition ? quels droits et devoirs de chacun ? quelles règles de débat ? Plutôt qu'une logique d'opposition systématique. Dans les textes, le citoyen a le droit d'assister au conseil municipal, mais n'a pas le droit de parole. Jouer sur le déroulé de séance permet de créer des espaces de dialogue. La Maire peut donner à la salle un temps de questions ou d'interpellation d'intérêt général avant la séance ou encore la suspendre pour recueillir les avis de l'opposition, des associations ou des citoyens présents, auxquels elle se donnera l'obligation de répondre. Enfin, la commune peut donner aux habitants un droit d'interpellation locale : si une pétition dépasse un certain seuil de signatures préalablement fixé, alors elle est mise à l'ordre du jour du Conseil municipal.

Comment rendre accessible les travaux du conseil municipal ?

Associer des habitants est une chose, nourrir une relation de confiance avec le plus grand nombre en est une autre. Pour ce faire, il est indispensable de rendre accessibles les travaux du conseil municipal et des commissions via des comptes-rendus facilement disponibles, et diffuser une information compréhensible par l'ensemble des habitants. En complément des communications conventionnelles et des réseaux sociaux, la mairie pourrait organiser périodiquement des restitutions publiques, sans formalisme en collaboration avec des associations et des citoyens, qui permettraient de casser l'image de l'élu tout-puissant et de nourrir une logique collaborative. Pour conclure, l'unique instance démocratique recueillant la confiance d'une majorité de Français, le conseil municipal doit être un symbole de la démocratie de proximité. Il n'a pas vocation à se transformer en « agora citoyenne », ni se résumer à une simple chambre d'enregistrement de décisions prises en amont. Redonnons-lui tout son sens en ouvrant des espaces de discussion avant et pendant la séance.

Dernière minute : Nous venons d'apprendre que la majorité au conseil municipal souhaite raser les terrains de tennis situés au stade du Vieux Moulin pour en faire un parking pour la piscine de la communauté d'agglomération !

Nous sommes en total désaccord avec cette décision.
Le parking actuel de la piscine n'est jamais plein.
Nous pouvons trouver d'autres solutions (navettes, transport à la demande, bus) plutôt que de transformer des terrains de sport en parking !

Les élus des deux oppositions



David Jutier



France Desmet



Alain Poulet



Mélanie Sordon



Jean-Luc Bernard



Marie-Anne Polo de Beaulieu